

« Prime COVID » Le grand gâchis?

L'heure de la rentrée 2020 a sonné...

La crise sanitaire est toujours d'actualité et les dossiers ouverts au début de l'été font leur grand retour le tout avec en toile de fond un Dialogue Social qui n'en finit plus de se dégrader!

Au premier rang de ces dossiers chauds se trouve celui de la « Prime COVID ».

Pour mémoire, la prime COVID est :

- · Définie par le décret 2020-570 publié le 14 mai,
- une prime exceptionnelle
- versée aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles, ayant été particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire en tenant compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période.

Très tôt, durant le confinement, certains syndicats ont demandé à la direction le versement d'une prime COVID.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi est alors restée très vigilante en anticipant sur le fait que ce genre de prime ne pourrait pas concerner tous les agents. Très vite, le décret nous a donné raison.

Celui-ci s'appliquant aussi à Pôle emploi, une réunion s'est tenue début juillet pour tenter de définir des critères d'attribution plus précis.

Même si nous n'étions pas demandeur de cette prime, la CFE-CGC a participé et fait des propositions avec plusieurs objectifs :

Prime COVID: Dossier complexe de la rentrée

- Trouver des critères communs à tous les établissements ;
- · Objectiver au maximum l'attribution cette prime ;
- Accompagner les managers dans les choix qu'ils allaient devoir faire ;

Une fois de plus cette réunion a tourné en rond. Les positions parmi la CFDT, FO, le SNU et la CGT, allant de l'exigence d'une prime pour les 55 000 salariés (ce que le décret ne permet pas) à un refus catégorique de la prime.

Nous voilà aujourd'hui, dans la situation la pire que nous voulions éviter en participant à la réunion de juillet.

Depuis, chaque établissement a défini ses propres critères, aboutissant à autant de règles que d'établissements. Ce sont les managers qui doivent se débrouiller avec le bébé ceci dans une enveloppe contrainte.

Cette situation n'aurait jamais dû se produire, si le pragmatisme avait pris le pas sur le dogmatisme de certaines OS.





« Prime COVID » Le grand gâchis?

Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, il n'est pas question de dresser une liste des emplois qui peuvent en bénéficier. Il faut poser des principes clairs d'attribution qui viennent compléter le décret pour que cette prime ne devienne pas la prime de la discorde.

La prime COVID:

- · ne doit pas être considérée comme une promotion,
- doit se faire en dehors de toute considération d'emploi, de niveau, de filière, de CSP, etc..
- doit permettre de reconnaître des situations de travail particulières, la réalisation d'actions demandant un investissement intense pour répondre à une nécessité collective portée par quelques-unes ou quelques-uns.

Les retours que nous avons des régions nous inquiètent ; les managers doivent appliquer les critères décidés par la DR ou les DT et se retrouvent, une fois de plus seuls à faire des choix parfois impossibles.

Une fois encore, alors qu'ils ont tenu la barre pendant le confinement et qu'ils ont tout mis en œuvre pour la réouverture de leurs sites; ils doivent attribuer une prime dont il semblerait bien, une fois de plus, qu'ils vont en être les grands oubliés, les grands sacrifiés.

Oublier ceux qui furent la clef de voute de notre institution pendant cette période terrible, autant de mépris pour le management est une faute inacceptable !

Il est encore temps pour revoir les critères! N'oubliez pas que, quoiqu'il en coûte, trop d'obstination pourrait apparaître comme de l'autoritarisme mal placé et contreproductif!

Fixez un cap bienveillant, efficace et juste, seul à même d'entraîner l'assentiment de tous ou du moins du plus grand nombre.

Pour cela, un conseil, suivez l'aphorisme de René CHAR : « Imite le moins possible les hommes dans leur énigmatique maladie de faire des nœuds ».



